

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 24 JANVIER 2018

N° 2018-02-02

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre janvier à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du seize janvier deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 131

Présents (mini 30) : 49

Nombre de voix

En exercice : 250

Présentes : 57

Exprimées par pouvoirs : 81

Total (mini 126) : 138

Quorum atteint

1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 6 voix)

Claude AURIAS

3 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSSEN, Michel ROLLAND, Pascale ROCHAS.

45 représentants des communes, communes associées et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Béatrice ALLIROL, Jean-Marc ARCHAMBAULT, André AUBERIC, Huguette AUDIBERT, Louis AUTRAND suppléant, Marcel BAGARD, Monique BALDUCHI, Christian BARTHEYE, Claude BAS, Sébastien BERNARD, Maryse BONNEVIE suppléante, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Viviane COCQUELET-COURBET, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jeannie DENIEAULT,

Jean-Claude DEYDIER, Jacques ESTEVE, Guy FAURE, José FERNANDES, Rosy FERRIGNO, Remy FREY, Evelyne GAUTHIER, Didier GIREN, Christian GODART, Dominique GUEYTTE, Laurent HARO, Dimitri JOLY, Patrick LIEVAUX, Valery LIOTAUD, Dominique MALLIE, Jean-Charles MATHIEU, Chantal MARCOU suppléante, Henriette MARTINEZ, Jacques NIVON, Éric RICHARD, Patrice RIVET, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Jean SCHÜLER, Caroline YAFFEE.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Marc AUDERGON et André GILLES à Claude AURIAS, Nicolas SOULIER à Jean-Marc ARCHAMBAULT, Eliane BARREILLE à Marcel BAGARD, Philippe SCHOEFFERT à Monique BALDUCHI, Marc GUERIN à Christian BARTHEYE, Robert GIVAUDAN et Christine GUTIERES à Sébastien BERNARD, Myriam HUGUES à Philippe CAHN, Corinne MOULIN et Abel RIXTE à Rosy FERRIGNO, Pierre SCHIAZZA et Françoise PINET à Remy FREY, Alain D'HEILLY à Christian GODART, Marlène MOURIER à Laurent HARO, Mounir AARAB à Valery LIOTAUD, Philippe DE BEAUREGARD et Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Claude THOMAS et Jean GARCIA à Éric RICHARD, Françoise CASALINO à Pascale ROCHAS, Bernard MATHIEU à Michel ROLLAND, Michel GREGOIRE à Christelle RUYSSCHAERT, Hélène LAMBERT et Sylvie LAMBERT à Caroline YAFFEE,

Délégués excusés

Agnès ARMAND, Didier-Claude BLANC, Marie-Claude BUCHER, Pierre COMBES, Chantal EYMEOD, Dominique JOUVE, Anne LORNE, Marie-Pierre MONIER, Claude PIGAGLIO, Gérard TRUPHEMUS.

Invités excusés

Frédéric LAVERGNE (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), Ghislaine SEVE (Trésorerie de Nyons)

Participaient également à la réunion :

Christophe BONAL (DDT 26), Christine BONNARD (Sous-préfète de Nyons), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme),

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Mise en œuvre opérationnelle de l'observatoire du territoire des Baronnies provençales – Ouverture d'un poste pour accroissement temporaire d'activité de 4 mois.

La Présidente expose :

La Charte du Parc prévoit la mise en place d'un observatoire de l'évolution des milieux (ambition I, orientation 1). De septembre 2012 à 2015 ce projet a fait l'objet d'une thèse universitaire sur le Parc. Cette étude a permis de déterminer les fondements de l'observatoire et ses applications dérivées.

Il s'agit à présent de finaliser cette démarche en mettant en œuvre l'outil sur le territoire de façon opérationnelle. Il est proposé l'ouverture d'un poste en CDD de 4 mois pour mener à bien cette mission financée par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et le Région sud PACA.

Pour mener à bien cette mission temporaire, la Présidente propose de créer, en application de l'article 3 1° de la loi susvisée, un poste de chargé de projet "Mise en œuvre opérationnelle de l'Observatoire du territoire des Baronnies provençales" contractuel, de catégorie A, à temps complet et pour une durée de 4 mois, pour exercer les fonctions suivantes :

- ◆ Mettre en forme le premier diagnostic socio-écologique du territoire (t0) sur la base des indicateurs socles de l'observatoire comme proposé et évalué dans le cadre de la thèse
- ◆ Proposer un schéma de communication pour les premiers résultats de l'observatoire qui devra être intégré dans la communication globale du Parc
- ◆ Maintenir, poursuivre et renforcer les relations avec les réseaux d'observatoires notamment les observatoires de la biodiversité en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes
- ◆ Transférer les acquis et partager la démarche (méthode et résultats) auprès des acteurs du Parc naturel régional des Baronnies provençales et aussi plus largement auprès des réseaux/autres structures intéressées par la démarche et financeurs.

Et ce à compter du 1^{er} février 2018.

- **Dit** qu'afin de répondre aux contraintes des différents partenaires, les 4 mois de cette mission ne se dérouleront pas forcément de façon continue mais pourront être répartis au cours de l'année 2018 ; par exemple : 2 mois au premier semestre 2018 puis 2 autres mois au second semestre 2018.
- **Décide** que la rémunération sera calculée sur la base de **I'IB 625 / IM 524**.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget.
- **Habilite** la Présidente à recruter un agent pour pourvoir cet emploi et à signer tout acte relatif à cet objet
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



La Présidente
Henriette MARTINEZ